27 NOVEMBRE 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2023/11-02 – ALLOCATION AU TITRE D'UN FINANCEMENT ACCÉLÉRÉ EN FAVEUR DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Le Conseil d'administration :

1 Suite à la décision du Conseil (BOD/AV/2023/03-01), approuve la proposition de financement accéléré présentée par la Syrie à hauteur de 15 millions de dollars, décrite à l'annexe 3 du document BOD/AV/2023/11 DOC 02 et résumée au tableau 1, ainsi qu'une période de mise en œuvre de 18 mois.

2 Approuve les financements de 10 500 000 dollars et de 4 500 000 dollars, y compris une allocation de 735 000 dollars et de 315 000 dollars au titre des commissions versées respectivement à l'UNICEF et à Save the Children US, en tant qu'agents partenaires.

Tableau 1. Synthèse de la requête et recommandations du Secrétariat concernant l'allocation
(tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre du financement pour la transformation du système	18 750 000
b.	Allocation sollicitée (80 %)[1]	15 000 000 (UNICEF - 10 500 000, Save the Children, US – 4 500 000)
c.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	**15 000 000**
d.	Agents partenaires	UNICEF, Save the Children US
e.	Commissions des agents partenaires %- montant	7 %- 735 000 (UNICEF), 7 %- 315 000 (Save the Children US)
f.	Période de mise en œuvre	18 mois
g.	Date de démarrage prévue	1er décembre 2023

[1] La Syrie a obtenu un financement accéléré initial portant sur un montant de 3,75 millions de dollars (20 %de l'allocation indicative au titre du financement pour la transformation du système), approuvé en février 2023 par la Directrice générale du GPE en vertu des pouvoirs qui lui étaient délégués.

h.	Source de financement	Fonds du GPE